



Problème avec orange (suite intrum justitia)

Par **catshevan_old**, le **03/11/2007** à **12:50**

Bonjour,

Je relance mon post qui fait suite à mon précédent "problèmes avec intrum justitia" car aujourd'hui nous venons de recevoir un courrier d'huissiers en Scp qui nous demande de régler 600 € dû à Orange ! Soit disant que nous n'avons pas répondu à leur premier courrier mais nous n'avons jamais rien reçu. (intrum nous réclamait 1350 € !). J'ai appelé Orange pour leur expliquer la situation et j'ai constaté que l'ancien numéro de tél orange a été ré-attribué à une entreprise !

La conseillère m'a gentiment dit que cette somme (pour eux nous devons 1750 € !) correspondrait à l'abonnement dû sur 1 an car mon ami a résilié son abonnement avant la date anniversaire (on ne lui a rien dit lorsqu'il a résilié et nous n'avons jamais rien reçu de la part d'Orange) !

Suite aux premiers courriers d'Intrum nous avons contacté orange qui nous affirmait que mon ami ne devait rien !

Donc aujourd'hui il doit quelque chose : 600 € chez la scp d'huissiers, 1350 € chez intrum et 1700 chez orange, 3 montants différents sans savoir à quoi cela correspond, on ne doit rien puis après on doit quelque chose.

Nous ne savons plus quoi faire, nous sommes harcelés et pris pour des cons merci pour votre aide.

Par **Jurigaby**, le **03/11/2007** à **12:54**

Bonjour.

Personnellement, je pense que votre ami doit quelque chose..
Reste à savoir combien elle doit réellement..

A votre place, je demanderai à chacun des intervenants de justifier le montant des sommes dûes..Le cas échéant, vous n'avez plus qu'à attendre une procédure judiciaire telle qu'une injonction de payer..Là au moins, vous serez sûr..

Par **catshevan_old**, le **03/11/2007** à **13:07**

Merci bien Jurygaby, pour ce qui est d'intrum comme "preuves", nous avons eu "1 photocopie de la carte d'identité, un chèque barré sans montant et le contrat d'abonnement datant du 18/11/97 et c'est tout. De la part d'orange, rien, pas même un courrier et de Scp, seule cette simple lettre photocopie en envoi normal avec du surligneur sur 600 € à orange et délai de 10 jours pour régler, on ne sait otujours pas à quoi correspond cette somme.

Par ailleurs, voici un extrait de cette lettre qui me semble un peu curieux pour une lettre d'huissiers: "A défaut vous vous exposez à ce qu'une saisie de votre compte bancaire, de votre salaire, de votre véhicule ou de tout autre bien vous appartenant soit effectuée.

Vous êtes prévenu des conséquences !!! A vous de prendre les mesures nécessaires, en m'adressant cette somme par chèque, mandat ou espèces."

Est-ce normal ça ?

Par **papa tango charly_old**, le **04/11/2007** à **19:04**

intrum justitia est une officine de recouvrement de dettes, à ce titre, elle flirte avec la légalité notamment en matière de chantage...

il faudrait plutôt voir avec le créancier, qui est orange: que stipulait le contrat, et que devez-vous ?

téléphoner c'est bien, écrire, c'est plus long, mais c'est mieux: vous avez des traces et des preuves...

"on m'a dit que", au tribunal comme ailleurs, n'a aucune valeur.

écrivez, demandez réponse, demandez sursis à poursuites à intrum...

si vous êtes dans votre droit, allez au juge de proximité: ça calme...

en revanche, les propos d'intrum ne sont pas sans fondement: ils peuvent vous saisir vos comptes, votre paye, voire vos biens meubles.